

ECOCITOYENS DU BASSIN D'ARCACHON
45 Boulevard de la Plage
33510 ANDERNOS LES BAINS

Arès le 17 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

Suite à votre « questionnaire aux candidats », je vous prie de trouver, ci-dessous, les réponses à vos questions.

Réponse à votre préambule

Je suis très attachée à la défense de l'environnement ainsi que tous mes colistiers. Non seulement je respecterai les lois actuelles, mais je veux aller plus loin pour la mise en place d'un Agenda 21 local et la nomination d'un maire-adjoint chargé spécialement de toutes ces questions.

Réponse à votre question « Urbanisme »

En ce qui concerne l'étalement et l'étoffement urbain, je considère que les propositions contenues dans le SCOT ne prennent pas en compte les contraintes liées à l'assainissement, les possibilités d'accueil dans de bonnes conditions, dans les établissements publics, notamment scolaires. Le bétonnage de l'espace urbain a dépassé ses limites. Je veux respecter et protéger l'urbanisme présent, avec cependant un souci et une volonté : offrir aux jeunes couples et aux personnes seules des logements (normes BBC) à des prix ou des loyers accessibles. C'est pourquoi, je suis favorable à la loi DUFLOT approuvée le 24 février dernier, dite loi ALUR, réglementant les rapports loueurs/locataires.

Réponse à votre question « zones naturelles sensibles non constructibles »

Comme je le rappelais précédemment, la protection des zones sensibles, du littoral, la forêt, les Abberts, le Cirés, les réservoirs à poissons, etc.... sont au cours de notre engagement. Avec la mise en place de l'Agenda 21 local, nous allons organiser un comité de pilotage, avec les associations, le personnel communal, toutes les personnes intéressées par la protection de notre environnement. Une première étape va consister à établir un diagnostic précis de tout ce qui touche à la vie locale dans tous les domaines. Dans un deuxième temps, ensemble nous établirons un plan d'actions global pour protéger et développer ARES.

Bien entendu la coupure du Cirés doit être protégée et aménagées pour en faire un véritable parcours de connaissance de la nature. Pour ce qui est du sentier du littoral, ce dernier doit faciliter les déplacements piétonniers.

Réponse à votre question « les eaux pluviales »

Les dernières intempéries ont mis en évidence les difficultés de circulation des eaux pluviales, notamment en raison d'un mauvais entretien. Dans le cadre du SIBA, nous interviendrons pour établir un plan d'ensemble de circulation des eaux. Bien sûr, cette initiative s'accompagnera d'une grande campagne de sensibilisation auprès des habitants, des enfants des écoles, des entreprises.

L'existence de décharges dans la nature ou dans la forêt, dépend de l'esprit citoyen de chacun. Toutes les actions de prévention que nous mettrons en place sur le plan local seront de nature à réduire voir supprimer cette situation. Le personnel communal sera formé et mobilisé afin de rester vigilant et intervenir rapidement chaque fois que cela sera nécessaire.

Réponse à votre question « voie de contournement »

La voie de contournement Nord est inscrite au SCOT, il est nécessaire de délester le trafic de la RD3. Toute solution respectant l'environnement et la coupure verte aura notre approbation. Ce projet peut venir en complémentarité d'un Transport en Commun en Site Propre.

Réponse à votre question « transports en commun »

Notre engagement sur la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre est total. Nous prendrons toutes les initiatives au sein de la COBAN afin que cette question soit étudiée prioritairement. Il faut également prendre d'autres mesures sur le plan local afin de limiter les déplacements polluants. Nous allons mettre en œuvre un plan d'aménagement de pistes cyclables. L'organisation d'un transport interurbain entre les différents quartiers avec des véhicules non polluants. Chaque véhicule municipal, lors de son changement, prendra en compte la préservation de notre environnement et la lutte contre la pollution.

Réponse à votre question « le Bassin et l'estran »

Le Bassin fait également partie de nos préoccupations. La qualité des eaux de baignade, la lutte contre les spartines, le désenvasement, la protection des herbiers, des zostères, le traitement des boues, le dragage du port ostréicole, sont autant de sujets qui seront examinés et pris en compte par l'Agenda 21 local. Un plan pluriannuel permettra d'apporter les solutions avec le soutien des structures intercommunales et départementales.

Je suis favorable à la réalisation d'une plateforme de traitement des boues. Nous prendrons toutes les initiatives pour aboutir à la mise en place d'un équipement modèle.

Les services municipaux n'utiliseront plus de pesticides ou d'engrais chimiques. Dans le cadre de l'Agenda 21 local, le personnel communal sera associé étroitement à la prise de conscience d'un changement de pratique environnementale. Une formation permettra de modifier les comportements et les actions de travail.

Les laines en mer sont un élément indispensable à la biodiversité. Nous sommes bien sûr convaincus que leur présence sur les plages est indispensable à de nombreuses espèces d'oiseaux et autres. Il faut cependant prendre en compte que nous sommes une commune touristique pendant quelques périodes de l'année et qu'à ce titre il faut faire cohabiter tous les utilisateurs des espaces littoraux. Néanmoins, nous apporterons une attention particulière à leur maintien.

Réponse à votre question sur « Aéroport d'Andernos »

Nous ne sommes pas favorables à une extension de l'aéroport et encore moins à ce qu'il deviennent intercommunal.

Réponse à votre question sur « la charte éthique ANTICOR »

Nous sommes totalement favorables à la charte ANTICOR à un seul point de détail et non pas le moindre : je ne suis pas favorable à nommer un membre de l'opposition, Président de la Commission des Finances.

Toute notre démarche participative consiste à associer étroitement la population, les associations, les acteurs socio-économiques à la gestion de la commune. La transparence de gestion, la rigueur, les économies seront nos lignes de conduite. La préparation du budget fera l'objet de concertations.

De plus, nous allons mettre en place :

- un conseil des sages
- un conseil municipal des jeunes
- un office municipal des sports
- un office municipal de la culture
- le développement du CCAS
- un comité de pilotage de l'Agenda 21 local
- la création d'une AMAP

Avec toutes ces structures de concertation, nous avons la conviction que l'intégrité budgétaire et financière sera respectée et conforme à l'attente des besoins et aspirations des habitants.

Je profite de ces réponses pour vous transmettre notre programme municipal dans lequel vous pourrez découvrir de nombreux autres sujets touchants à l'environnement, notamment la mise à la norme des bâtiments publics, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, un jardin pédagogique à l'école primaire, favoriser le retour à des activités traditionnelles (maraîchage bio, élevage, aquaculture, gemmage, etc...).

Je reste à votre entière disposition. Cordialement.

Claudine CESSY